



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 20 septembre 2024 Collège Travaux Publics

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 13 septembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 186
Date d'affichage : 1 ^{er} octobre 2024	Nombre de présents : 94
Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON	Nombre de pouvoirs : 2
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 96

Le vingt septembre de l'an deux mille vingt-quatre à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Marie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BOULINEAU Daniel – BOUTILLET Patrick – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BUJAULT Jean – CERTAIN Alain – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEJOLLAT Daniel – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – GUIONNET Claudie – HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – HURBE Frédéric – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – LACOLLE Michel – LAVILLE Bruno – LEROUGE Alexandre – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MOREAUX Philippe – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – OULIER Anne-Marie – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PLACENT Jacques – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – RAIMBERT Christèle – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROLLE-MILAGUET Thierry – ROTUREAU Bernard – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – THEFAUT Roselyne – TERRANOVA Jean-Luc – TESSEREAU Thierry – THEUTTHOUNE Gisèle – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VARESCON Jean-Charles – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

**N° C20240920_063 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 186	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 94	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 2	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 96	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de COULONGES, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Information- point sur l'actualité du Pôle Travaux Publics**
- 2. Procédure de reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement**
- 3. Questions diverses.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

• **INFORMATION- POINT SUR L'ACTUALITE DU POLE TRAVAUX PUBLICS**

(Rapporteur Patrick CHARRIER)

➔ **Recettes :**

Comme exposé au stade du vote du budget primitif, **les recettes issues des travaux et des études réalisés représentent plus de 98 % des recettes totales du budget.** Les autres recettes, soit 2 %, proviennent essentiellement des atténuations de charges et de diverses cessions.

Une activité dynamique tout au long de l'année est donc essentielle à l'équilibre de l'activité.

Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'au 6 septembre, le montant des travaux et études réalisés se porte à 1 843 797 €, soit un peu plus de 44 % des objectifs budgétaires de l'année.

Ce niveau de réalisation, en deçà des attentes et des objectifs à atteindre, est principalement lié :

- aux contraintes climatiques rencontrées durant les premiers mois de l'année, qui ont eu des répercussions significatives sur l'exécution des chantiers et de leur équilibre financier,
- à des formalités administratives contraignantes qui sont venues ralentir le lancement de deux chantiers significatifs, à savoir le Lotissement de Sommières-du-Clain et celui de la zone d'activités de Lussac-Les-Châteaux (Maîtrise d'ouvrage : CC Vienne et Gartempe),
- une panne importante de la balayeuse aspiratrice, qui a contraint le syndicat à stopper cette prestation durant plusieurs semaines.

Concernant les projections pour les prochains mois, il convient toutefois de souligner l'enregistrement de **commandes importantes en termes de travaux à réaliser pour le compte des collectivités adhérentes** s'élevant à un montant de **1 981 117 €**.

Articles	Désignation	Total Budget	Réalisés et facturés	% Réal.	Engagés	Total réalisés + engagés	% Réal. + eng.
704	Travaux réalisés pour les collectivités membres	3 915 000,00 €	1 733 338,05 €	44,3%	1 981 117,08 €	3 714 455,13 €	94,9%
705	Études réalisées par le bureau d'études	48 000,00 €	1 825,00 €	3,8%	60 570,00 €	62 395,00 €	130,0%
706	Travaux réalisés pour le compte du service de prévention et de gestion des déchets	200 000,00 €	108 633,90 €	54,3%	21 695,94 €	130 329,84 €	65,2%
TOTAL des RECETTES ISSUES des TRAVAUX et ETUDES		4 163 000,00 €	1 843 796,95 €	44,3%	2 063 383,02 €	3 907 179,97 €	93,9%

➔ Dépenses :

Concernant **les dépenses réelles**, la section de fonctionnement affiche un taux d'exécution à date à hauteur de **53.8 %** :

Section Fonctionnement Dépenses réelles (hors écritures d'ordre)				
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalisé au 6.09	% Réal.
011	Charges à caractère général	2 500 600,00 €	1 189 675,87 €	47,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 500,00 €	962 627,29 €	64,2%
65	Autres charges de gestion courante	19 500,00 €	11 990,25 €	61,5%
66	Charges financières	23 500,00 €	13 514,77 €	57,5%
67	Charges exceptionnelles	3 400,00 €	277,47 €	8,2%
022	Dépenses imprévues	2 640,00 €	- €	0,0%
Total général des dépenses réelles		4 050 140,00 €	2 178 085,65 €	53,8%

En ce qui concerne **les charges de personnels**, le départ récent du chef de chantier a conduit à une optimisation des ressources. Celle-ci va permettre notamment de diminuer les effectifs dédiés à l'encadrement des chantiers d'un ETP. En supplément de ses missions premières, le bureau d'études sera donc désormais en charge de préparer et d'approvisionner les chantiers. Par ailleurs, l'agent en charge du secrétariat apportera un

soutien plus renforcé au directeur d'exploitation concernant le suivi administratif et financier des chantiers.

A compter du 1^{er} octobre, les effectifs de l'activité seront ainsi composés :

- **Direction** : 1 agent
- **Bureau d'études** : 2 agents
- **Secrétariat** : 1 agent
- **Exploitation** : 22 agents permanents, dont 5 chefs d'équipes
- **Atelier mécanique** : 1 agent

Soit 27 agents.

- **Présentation des activités et missions du bureau d'études du SIMER**
(Rapporteur Tony BEAUCHESNE)

□ Débats/observations :

La question concernant le plan de charge des équipes travaux publics pour les mois à venir est posée par un membre de l'assemblée.

Le responsable du Pôle précise que l'activité est présente jusqu'à la fin de l'année, mais que les commandes pour 2025 sont jugées à ce stade peu nombreuses.

N° C20240920_064 : Procédure de reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement
--

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 94	Contre :
Nombre de pouvoirs : 2	Abstention(s) :
Nombre de votants : 96	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Le Président présente le rapport suivant :

Selon les articles L.2311-6 et D.2311-14 du Code Général des Collectivités (CGCT) relatifs aux possibilités de reprise des excédents d'investissement en fonctionnement, celles-ci peuvent être envisagées dans trois cas :

- le produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;
- le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement ;
- l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Cependant, pour les établissements publics tels que le SIMER relevant de la nomenclature M4 du fait de la qualification de « Service Public Industriel et Commercial (SPIC)» de son activité travaux publics , cette reprise ne pourrait être envisagée que par dérogation relevant d'une autorisation conjointe de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Considérant que :

- Le compte de gestion 2023 faisait apparaître un excédent d'investissement reporté d'un montant de 424 211.61 €, résultant de reports cumulés de cette section,
- Le solde des restes à réaliser de l'année 2023 s'élevait à - 4 731.20 €,
- La projection du résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 porterait l'excédent reporté à plus de 585 000 €,
- L'excédent d'investissement reporté ne serait pas nécessaire au financement de dépenses d'investissement à réaliser à court terme,
- Après attache auprès du Comptable assignataire, le solde du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) au 31 décembre 2023 peut permettre d'envisager cette reprise.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à présenter une demande de dérogation auprès de la DGCL et de la DGFIP pour permettre la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement reporté en section de fonctionnement ;**
- **D'arrêter le montant de cette reprise à 450 000 € ;**
- **De formaliser cette reprise, après autorisation des deux Ministères, par décision modificative lors du prochain Comité de fin d'année.**

□ Débats/observations :

Monsieur François AUDOUX, délégué de la CC du Civraisien en Poitou estime que la reprise de 450 000 € est importante.

Le Président indique que le solde sera suffisant pour couvrir les charges d'emprunts.

• INFORMATIONS RELATIVES AU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)

➔ **Présentation du RAPPORT ANNUEL 2023**

(Rapporteur Justine CHABAUD)

□ Débats/observations :

Jean-Pierre BINARD, délégué de la commune d'Usson-du-Poitou souhaite connaître le montant actuel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Par ailleurs, il constate que les usagers ont bien souvent des difficultés à comprendre que l'amélioration du geste de tri permet de compenser les hausses de cette taxe.

Le Président précise que le montant est actuellement de 58 € la tonne enfouie et qu'il passera à 65€ en 2025. Il ajoute que de nouvelles hausses de cette taxe sont à craindre en 2026 et qu'il est donc primordial de poursuivre la baisse de la production de déchets.

Jacques TANGUY, délégué de la commune de la Roche-Posay se questionne quant à lui sur la tenue de statistiques relatives aux dépôts sauvages.

Le Président indique que le SIMER ne détient pas de bilan précis sur ce sujet, mais que pour autant il n'est pas constaté de hausse majeure depuis la mise en place des nouveaux schémas de collecte.

Christian BARTONICEK, délégué de la commune de Chauvigny et Président de l'association SOS Nature, rejoint les propos du Président sur le fait qu'il n'est pas constaté d'évolution notable des dépôts sauvages sur le secteur.

Xavier MONNAIS, délégué de la commune de THOLLET tient à souligner que la Redevance Incitative a entre autres permis d'identifier des usagers qui utilisaient le service sans être déclarés.

L'attention du Président est sollicitée par Franck GERMANAUD, délégué de la commune de Mauprévoir, à propos des conventions proposées dans le cadre de l'utilisation des voies privées, qu'il juge peu favorables pour les usagers concernés.

En réponse, le Président précise qu'il n'y a aucune obligation pour l'utilisateur de signer cette convention s'il n'est pas en accord avec son contenu, le consensus des deux parties étant requis.

Concernant les équipements de pré-collecte, un délégué fait part de la présence de nuisibles autour d'un composteur collectif installé dans sa commune, mais également de désagréments olfactifs constatés autour du point d'apport collectif (PAC).

Le Directeur Général répond que concernant les PAC des mesures sont actuellement testées par les services (produits anti-odeurs ...). En ce qui concerne la présence de nuisibles, celle-ci pourrait résulter d'une mauvaise utilisation du composteur, comme par exemple le manque d'apport de produit structurant.

Alexandre LEROUGE, délégué de la commune de Saint-Savin sollicite de son côté des horaires de vidage des PAC plus adaptés selon les lieux, car pour le cas de sa commune, ils sont bien souvent effectués durant la sortie d'école ou d'un service en terrasse de restaurant.

Daniel MONTFOLLET, délégué de la commune de la Puye fait part de ses doutes concernant des dépôts sauvages qui seraient effectués par des personnes extérieures au territoire et fait par ailleurs remarquer des oublis de collecte.

Le Président rappelle que pour ce secteur, le SIMER demeure prestataire de la CU Grand Poitiers et que par conséquent l'organisation du service est décidée par la Communauté Urbaine. Le Directeur Général ajoute de son côté, que les oublis de collecte résultent peut-être d'un problème de coordination entre les services du SIMER et ceux de Grand-Poitiers en lien avec la distribution des bacs et leur utilisation.

Quant à Monsieur Jacky GRANGEON délégué de la commune de Jardres, il tient à souligner les bons rapports entretenus avec les agents du SIMER, avec lesquels selon lui il est possible d'échanger. Il souhaiterait que le Syndicat organise une réunion avec les communes de Chauvigny, Jardres, Sainte-Radegonde et la Puye, ainsi que les représentants de Grand-Poitiers.

Pour clôturer les débats, un membre de l'assemblée sollicite le rappel des consignes auprès des agents au sujet des envols d'emballages.

➔ Point sur l'étude territoriale

(Rapporteur Patrick ROYER)

➔ Démonstration DU NOUVEL OUTIL INNOVANT « Mission 5R-0D » (Escape Game)

(Rapporteur Marion LOISEAU)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,



Jean-Charles VARESCON

Le Président,



Le Président
Patrick ROYER

